

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six novembre 2021 à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

#### Présents:

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Françoise BEAUGUET (à partir de 20h37), Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Martine DELIERE, Madame Sandrine FABRE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ (à partir de 19h17).

#### Absents représentés :

Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. VENTALON
M. TROUFLEAU	donne pouvoir à	M. DUBERGER
M. KERKAR	donne pouvoir à	Mme DENECE
M. BEL ANGE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

## Absents non représentés :

Mme Françoise BEAUGUET (jusqu'à 20h37)

M. Sébastien DIAZ (jusqu'à 19h17)

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Malvina PIN

==\*===\*==\*==

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00 et procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2021, celui-ci est approuvé à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire annonce les décisions prises par délégation :

#### Le 18 octobre 2021 - N° DEC 2021-41

Décision du Maire de signer un contrat proposé par la compagnie « L'ALOUETTE » pour le spectacle « L'éternelle nuit de Jack'O Lantern ». Ce spectacle se déroulera le 30 octobre 2021 à 16h30 à la salle Jean-Baptiste Corot. Le montant de la prestation est de 1 061 € net (mille soixante et un euros).

#### Le 25 octobre 2021 - N° DEC 2021-42

Décision du Maire de signer avec la société BERGER LEVRAULT une convention simplifiée de formation professionnelle continue qui aura pour objet « E.magnus GF évolution comptabilité ». Elle se déroulera les 18 et 19 janvier 2022 pour une durée de 12h00 et sera suivie par 4 agents de la commune. Le coût global de la formation sera de 2 000 € (deux milles euros).

#### Le 28 octobre 2021 - N° DEC 2021-43

Décision du Maire de signer une convention avec l'association de reliure d'Evry relative à l'exposition « Nature et papier ». Elle sera installée à la Maison de la Culture du 10 au 27 novembre 2021 et les permanences seront assurées le mercredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. La mise à disposition de l'exposition est effectuée à titre gratuit.

#### Le 28 octobre 2021 - N° DEC 2021-44

Décision du Maire de signer avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION un contrat pour la projection publique non commerciale du film « Légende de Manolo », le 03 novembre 2021 à la salle Corot de Saintry-sur-Seine. Le montant de cette projection sera de 465 € H.T (quatre cent soixante-cinq euros) et 25 € H.T pour la mise à disposition du support soit un total de 490 € H.T (quatre cent quatre- vingt dix euros).

#### Le 08 novembre 2021 - N° DEC 2021-45

Décision du Maire de signer la convention générale de formation dans le domaine du secourisme avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne (UDSP91). Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de 10 stagiaires, d'une formation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Ladite convention est établie pour la durée de la formation soit 8 heures par jour maximum. La formation s'effectuera le samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 17h30 à la Mairie de Saintry-sur-Seine pour un coût de la formation est de 450 € (quatre cent cinquante euros).

#### Le 08 novembre 2021 - N° DEC 2021-46

Décision du Maire de signer un contrat avec la société A.T.C SECURITE concernant la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité des bâtiments communaux. Ce contrat est souscrit pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans. Le montant annuel de la prestation sera de 1 600 € H.T (mille six cents euros) soit 1 920 € T.T.C (mille neuf cent vingt euros).

#### Le 08 novembre 2021 - N° DEC 2021-47

Décision du Maire de signer un contrat avec la société A.L.SECURITE concernant la télésurveillance des bâtiments communaux. Il est souscrit pour une durée indéterminée avec une période d'engagement ferme de 12 mois. Le montant annuel de la prestation sera de 3 300 € H.T (trois mille trois cents euros) soit 3 960 € T.T.C (trois mille neuf cent soixante euros).

#### Le 15 novembre 2021 - N° DEC 2021-48 - REGULARISATION

Décision du Maire de signer une convention avec la troupe théâtrale « Les Mordus » liée à la représentation du spectacle « André le Magnifique ». Ce spectacle se déroulera le 06 novembre 2021 à 20h30 à la salle Jean-Baptiste Corot. Le montant de la prestation est de 926,30 € net (neuf cent vingt-six euros et trente cents).

#### Le 15 novembre 2021 - N° DEC 2021-49

Décision du Maire de signer le contrat proposé par la société DALKIA avec pour objet la conduite et la maintenance sans fourniture de pièces et sans combustible. La société n'assurera que les prestations de conduite et d'entretien des différents bâtiments de la commune. Le montant de la redevance annuelle (chauffage + climatisation) sera de 8 229,87 € H.T (huit mille deux cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-sept cents) soit 9 875,84 € T.T.C (neuf mille huit cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-quatre cents). Il prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une durée initiale d'un an qui, sauf dénonciation, sera renouvelé automatiquement pour une durée d'un an.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°01</u>: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES DE RÉPARTITION DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN UNITE LOCALE D'INSERTION SCOLAIRE (ULIS)

#### **Délibération**

Sur proposition de Monsieur HERSCHKORN et après en avoir délibéré par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE et M. BEL ANGE), le Conseil municipal APPROUVE les termes de la convention proposée par la ville de Corbeil-Essonnes pour la répartition des frais de restauration pour les élèves de Saintry-sur-Seine accueillis en ULIS à Corbeil-Essonnes, portant sur l'année scolaire 2021-2022, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant, DIT que les tarifs refacturés aux Saintryens seront calculés en fonction du quotient familial et DIT que les dépenses seront prévues au budget.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°02</u>: RETROCESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN DANS LA VOIRIE 46 chemin de la Mare au Grand Nez

#### **Délibération**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 21 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme DUCROQUET, M. LE TALBODEC, M. DIAZ) et 4 refus de vote (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE, M. BEL ANGE), le Conseil municipal ACCEPTE la rétrocession de la parcelle AA 437 de 19 32m², 46 chemin de la Mare au Grand Nez, PRECISE que cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique, PRECISE que la commune prendra en charge les frais d'acte notarié prévus au budget 2022 et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents s'y référant.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°03</u>: RETROCESSION D'UNE IMPASSE DANS LA VOIRIE - Impasse du Clos Mory

#### Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 4 refus de vote (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE, M. BEL ANGE), le Conseil municipal ACCEPTE le principe de rétrocession de la parcelle AL 398, impasse du Clos Mory, PRECISE que cette rétrocession sera réalisée sous condition de la fourniture de toutes les pièces administratives, PRECISE que cette rétrocession sera réalisée à l'euro symbolique, PRECISE que la commune ne prendra pas en charge les frais d'acte notarié et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents s'y référant.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°04</u>: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À TITRE EXCEPTIONNEL À L'ASSOCIATION L'AMICALE DES PECHEURS DE SAINTRY-SUR-SEINE

#### Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE et M. BEL ANGE). Madame Stéphanie MARINHO, Adjointe au Maire à la Vie associative ne prend pas part au vote, le Conseil municipal DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de trois cents euros à l'association « l'Amicale des pêcheurs de Saintrysur-Seine et DIT que les dépenses en résultant sont financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2021, au chapitre 65.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°05</u>: AVENANT N° 1 PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION N° 2019-611 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

#### **Délibération**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à *l'UNANIMITE*, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de prolongation de la convention n° 2019-611 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du Comité médical interdépartemental et des expertises médicales joint à la délibération et DIT que les clauses de la convention en cours demeurent applicables jusqu'à l'installation de la nouvelle instance médicale « conseil médical » au sein du CIG de la Grande Couronne et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2022.

#### DELIBERATION N°2021-26-11- N°06: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2021

#### Délibération

Sur proposition de Monsieur VENTALON et après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE, Mme DUCROQUET, M. BEL ANGE, M. DIAZ, M. LE TALBODEC), le Conseil municipal **DECIDE** de modifier le budget primitif 2021 selon le tableau suivant :

- Section de Fonctionnement Chapitre 011 (- 27 000 €)
- Section de Fonctionnement Chapitre 65 (+ 17 000 €)
- Section de Fonctionnement Chapitre 68 (+ 10 000 €)
- Section d'Investissement Chapitre 23 (- 46 000 €)
- Section d'Investissement Chapitre 21 (+ 46 000 €)

	Dépenses		Recettes	
Imputations	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-60632-820	- 20 000,00			
011-6042-820	- 7 000,00			
65-65548-020		17 000,00		
68-6817-020		10 000,00		
23-2312-211	- 30 000,00			
21-2158-820		12 000,00		
21-21534-020		18 000,00		
23-2313-40	- 16 000,00			
21-2138-020		16 000,00		
TOTAL		0		/

# DELIBERATION N°2021-26-11- N°07: REVISION DE L'AP/CP 2018-01 TRAVAUX DE VOIRIE

#### Délibération

Sur proposition de Monsieur VENTALON et après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE, M. BEL ANGE), le Conseil municipal **DECIDE**:

- D'AUGMENTER l'autorisation de programme 2018-0001 « Travaux de Voirie »
- DE MODIFIER la répartition des crédits de paiement afférents

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°08</u>: BILAN D'EXECUTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE – BONUS AU TITRE DE LA CLAUSE DE REVOYURE

#### Délibération

Sur proposition de Monsieur VENTALON et après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE, M. BEL ANGE), le Conseil municipal APPROUVE le

bilan d'exécution du contrat de territoire présenté, **DECLARE** respecter les quatre items suivants du label départemental pour l'octroi du bonus :

- L'adhésion au fonds de solidarité logement,
- Une stratégie locale en faveur de la biodiversité,
- Un plan d'égalité femmes/hommes,
- La tarification sociale pour les services publics.

**SOLLICITE** du Département le versement de la somme de 49 426 € correspondant au bonus eu égard au respect par la collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°09</u>: CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE À L'INSTALLATION DE LA VIDÉOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE

#### **Délibération**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE, Mme DUCROQUET, M. BEL ANGE, M. DIAZ, M. LE TALBODEC), le Conseil municipal APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud relative à l'installation de la vidéoprotection sur le territoire communal, DIT que le montant prévisionnel des travaux relatifs au déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal, objet de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, est estimé à 350 509,97 € H.T, PRÉCISE que la Commune remboursera à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud le montant intégral des dépenses liées aux travaux objets de la délégation de maîtrise d'ouvrage, tels que facturés par le prestataire et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tout document relatif à cette opération.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°10</u>: ABANDON DE DELEGATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

#### Délibération

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, **PREND ACTE** de la restitution de délégation de Monsieur Alain RINGEVAL.

<u>DELIBERATION N°2021-26-11- N°11</u>: INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

#### <u>Délibération</u>

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil municipal **DECIDE** que le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est diminué par rapport au montant décidé lors du Conseil municipal du 13 juillet 2020, **DIT** que le montant total des indemnités allouées est de 8 362,71 € (8 Adjoints et 5 Conseillers délégués au lieu de 8 Adjoints et 6 Conseillers délégués), **FIXE** comme suit dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, les montants des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints titulaires d'une délégation et des Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction :

FONCTION	NOM ET PRENOM	TAUX PROPOSE (en % par rapport à la base de l'indice brut terminal de la Fonction publique)	DELEGATION	
MAIRE	RAUSCHER Patrick	53 %	Sécurité et devoir de mémoire anciens combattants	
1 <sup>er</sup> Adjoint	HERSCHKORN Alain	15,430 %	Affaires scolaire et périscolaire	
2 <sup>ème</sup> Adjoint	PELOUIN Christelle	15,430 %	Communication, développement commercial et économique	
3 <sup>ème</sup> Adjoint	VENTALON Pascal	15,430 %	Finances et commande publique	
4 <sup>ème</sup> Adjoint	DENECE Nathalie	15,430 %	Urbanisme – Travaux et Transport	
5 <sup>ème</sup> Adjoint	SOULIER Thierry	15,430 %	Culture, Patrimoine et Transition écologique	
6 <sup>ème</sup> Adjoint	VIGNAS Sylvie	15,430 %	CCAS, Affaire sociale et Santé	
7 <sup>ème</sup> Adjoint	DUBERGER Stéphane	15,430 %	Petite enfance et Jeunesse	
8 <sup>ème</sup> Adjoint	MARINHO Stéphanie	15,430 %	Vie associative	
CM Délégué	FONTENEAU Christèle	7,715 %	Conseillère municipale, Déléguée à la dépendance et l'accès aux droits, Rattachée à SYLVIE VIGNAS, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	
CM Délégué	TROUFLEAU Alain	7,715 %	Conseiller municipal, Délégué à la Sécurité et aux bien vivre ensemble, Rattaché à Patrick Rauscher Maire	
CM Déléguée	GAUTIER Carole	7,715 %	Conseillère municipale, Déléguée à l'Evènementiel et l'animation de la ville, Rattachée à THIERRY SOULIER 5ème Adjoint	
CM Délégué	PENDARIES Gérard	7,715 %	Conseiller municipal, Délégué aux Projets et développement de la ville, Rattaché à NATHALIE DENECE, 4ème Adjoint	
CM Déléguée	MARQUES Mathilde	7,715 %	Conseillère municipale, Déléguée aux nouvelles technologies, Rattachée à CHRISTELLE PELOUIN, 2ème Adjoint	

### Montant total des indemnités allouées : 8 362,71 €

PRECISE que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, au chapitre 65.

# Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

FONCTION	NOM - PRENOM	BASE - INDICE TERMINAL  DE LA FONCTION  PUBLIQUE	TAUX	MONTANT MENSUEL DE L'INDEMNITE
e Maire	RAUSCHER Patrick	3 889,38 €	53,000%	2 061,37
			TOTAL MAIRE	2 061,37 €
ler adjoint	HERSCHKORN Alain	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
lème adjoint	PELOUIN Christelle	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
Bème adjoint	VENTALON Pascal	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
lème adjoint	DENECE Nathalie	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
ième adjoint	SOULIER Thierry	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
ième adjoint	VIGNAS Sylvie	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
'ème adjoint	DUBERGER Stéphane	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
ème adjoint	MARINHO Stéphanie	3 889,38 €	15,430%	600,13 €
			TOTAL ADJOINTS	4 801,04 €
conseiller délégué	FONTENEAU Christèle	3 889,38 €	7,715%	300,06 €
conseiller délégué	TROUFLEAU Alain	3 889,38 €	7,715%	300,06 €
conseiller délégué	GAUTIER Carole	3 889,38 €	7,715%	300,06 €
conseiller délégué	PENDARIES Gérard	3 889,38 €	7,715%	300,06 €
conseiller délégué	MARQUES Mathilde	3 889,38 €	7,715%	300,06 €
		тот	AL CONSEILLERS DELEGUES	1 500,30 €
		TOTAL	ADJOINTS ET CONSEILLERS	6 301,34 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h00

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 26 novembre 2021.

Patrick RAUSCHER

Le Maire,

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs